

## **Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis n° 49/01**

concernant la demande d'un crédit de Fr. 220'000.- pour réaliser le raccordement des eaux usées des bâtiments situés dans le périmètre de l'aérodrome.

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de M. Pierre Baumgartner, Pierre Beaud, Hans-Peter Hasler (président) et Eric Jaques s'est réunie le lundi 11. Juin. M. Charles Gutowski a été empêché de participer pour des raisons professionnelles.

M. Pierre Beaud rapportera en lieu et place de M. Hasler, absent lors de la séance du Conseil communal du 28. Juin 2001.

### **1. Historique**

Suite au préavis n° 22/00 pour réaliser le raccordement des eaux usées du quartier Promenthoux, la Municipalité poursuit avec le présent préavis sa volonté de raccorder les quartiers périphériques pour assainir des situations non conformes.

### **2. Projet**

Le projet est techniquement identique à l'installation réalisée au quartier Promenthoux. Il permet d'utiliser la conduite déjà posée dans le courant de l'année 2000 entre l'aérodrome et « Bénex ». Tous les propriétaires ont donné leur accord et participent financièrement aux coûts du raccordement de leurs parcelles.

### **3. Proposition**

La commission, après étude du dossier, est favorable à cette réalisation qui s'inscrit dans une approche cohérente et ne devrait présenter aucune difficulté technique. Elle propose en conséquence l'exécution de ce projet.

## Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal no 49/01 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 220'000.- pour réaliser le raccordement des eaux usées des bâtiments situés dans le périmètre de l'aérodrome,

Lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

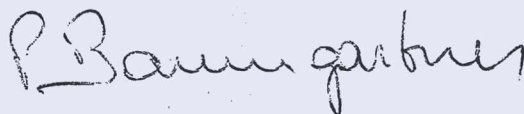
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal no 49/01 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 220'000.- pour réaliser le raccordement des eaux usées des bâtiments situés dans le périmètre de l'aérodrome,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 220'000.- pour la réalisation de ces travaux
- 3) de porter la somme de Fr. 106'000.-, TVA incluse, au débit du compte « Avances pour financement spéciaux » destiné à financer les investissements relatifs aux canalisations d'eaux usées,
- 4) de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du Règlement du Conseil communal.

Prangins, le 12. Juin 2001

M. Pierre Baumgartner

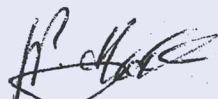


Pierre Beaud



Charles Gutowski

Hans-Peter Hasler



Eric Jaques

